

Alençon, le 13 juin 2022

Affaire suivie par Christian GRENECHE

mail : christian.greneche@ars.sante.fr

tél : 02 33 80 83 02

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE VAL-AU-PERCHE
MAIRIE

61260 VAL-AU-PERCHE

Affichage obligatoire sur des panneaux visibles des usagers en mairie

Ces analyses sont consultables sur <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

SIAEP DU BASSIN DE L'HUISNE

Prélèvement 00136691
Unité de gestion 0221 SIAEP DU BASSIN DE L'HUISNE
Installation UDI 000522 VAL AU PERCHE (COSTIERS)
Point de surveillance P 0000000524 PC1 MALE
Localisation exacte La Cochetière-robinet extérieur
Commune VAL-AU-PERCHE

Prélevé le : mardi 31 mai 2022 à 12h56

par : THOMAS LOPEZ

Type visite : D2

Mesures de terrain

Température de l'eau
Chlore libre
Chlore total

Résultats
14 °C
0,10 mg(Cl ₂)/L
0,23 mg(Cl ₂)/L

Limite de qualité	
inférieure	supérieure

Référence de qualité	
inférieure	supérieure
	25,00

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABEO ORNE
Type d'analyse : CVM

6102
Code SISE de l'analyse : 00144095

Référence laboratoire : O.2022.7945-1-1

Résultats	Limite de qualité		référence de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	1,1 µg/L		0,50	
----------------------------	----------	--	------	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00136691)

Eau d'alimentation non conforme à la limite de qualité en vigueur en raison de la teneur en chlorure de vinyle monomère qui est supérieure à la valeur limite maximale fixée à 0,5 µg/L. Cette teneur en chlorure de vinyle monomère ne vaut que pour le secteur de "la Cochetière" commune déléguée de Male. Cette valeur n'est pas représentative de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. Des mesures correctives nécessaires au rétablissement et au maintien de la qualité de l'eau distribuée ont été demandées.

le Technicien Sanitaire
et de Sécurité Sanitaire en Chef



Christian GRENECHE